

● (1520)

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. WRIGHT—LE BILL C-30—LA QUESTION POSÉE AU PREMIER MINISTRE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS FAITES DEVANT LES COMITÉS PERMANENTS

M. Bill Wright (Calgary-Nord): Madame le Président, j'espère que vous admettez que mon rappel au Règlement est bien fondé. C'est au sujet d'une déclaration que le premier ministre (M. Trudeau) a faite à la Chambre, hier. J'ai pu vérifier aujourd'hui dans le hansard, et je crois qu'un rappel au Règlement serait justifié.

J'ai posé deux questions au premier ministre, et au lieu d'y répondre il m'a dit que nous devrions tous connaître la règle qui nous interdit de commenter les déclarations faites devant les comités. La question que je lui avais posée portait sur les déclarations faites au comité le 10 juillet à propos du bill C-30. La Chambre avait adopté ce bill et je lui ai posé des questions qui ont été soulevées au comité à propos de ce bill. Elles concernaient le bill, mais elles ont été posées pendant la période de questions. J'ai vérifié dans *Beauchesne*, et rien ne m'empêche de poser une question à la Chambre qui porte sur une affaire qui a été étudiée au comité, qui est revenue à la Chambre et qui lui appartient.

[Français]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Ce n'est pas une raison, madame le Président, pour que l'honorable député n'ait pas pris connaissance ou ne prenne pas connaissance de ce qui s'est passé en comité! Quoi qu'il en soit le premier ministre (M. Trudeau) a précisé davantage dans ses réponses aux questions du député, de sorte qu'il a sans doute obtenu une réponse plus complète qu'il ne devait s'attendre à recevoir sur le sujet qu'il a soulevé. Alors le premier ministre a commencé par dire au député, je m'en souviens très bien, qu'il devrait être au courant de ce qui se passe en comité, mais le premier ministre ne s'est pas arrêté là, il a continué sa réponse. Je pense que le député n'a pas raison de se plaindre.

* * *

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Oberle: Madame le Président, j'invoque le Règlement. Mon rappel au Règlement n'est pas tout à fait étranger aux discussions qui ont eu lieu ici, mais il concerne surtout les travaux de la Chambre. D'après un article du *Globe and Mail*, le gouvernement aurait l'intention de présenter un bill sur la liberté d'information avant vendredi ou avant l'ajournement des Chambres.

Si ce renseignement est juste, je me demande si le président du Conseil privé pourrait le confirmer, à savoir si on présentera un tel bill et si le gouvernement a l'intention, par ce bill, de tenir une promesse qui se trouve dans le discours du trône à

Recours au Règlement—M. Domm

propos de l'article 41(2) de la loi sur la Cour fédérale. Ce bill sera-t-il également présenté avant vendredi?

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, nous tenons nos promesses, et aujourd'hui même un avis a été donné de la présentation d'un tel projet de loi.

* * *

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. DOMM—DEMANDE D'EXCUSES FAITE PAR L'HONORABLE SECRÉTAIRE D'ÉTAT

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, j'invoque le Règlement pour demander si la présidence me permettrait de répondre à la demande d'excuses qu'a faite le secrétaire d'État (M. Fox). Cette question ou cette demande peut-elle rester sans réponse, ou Votre Honneur me permettrait-elle de dire quelques mots à propos de cette demande d'excuses?

[Français]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, oui à mon avis, le député a du front de se lever sur ce sujet-là. Par le truchement d'une correction apportée au journal des Débats, il s'en est tiré après avoir accusé le ministre injustement hier. Il aurait pu, s'il avait été le moins courtois, s'excuser et retirer ses paroles, mais il a préféré procéder par voie de correction au journal des Débats, ce qui n'est déjà pas tellement courageux. Alors je déplore le fait qu'il revienne à la charge et qu'il cherche à avoir une conclusion sur la requête faite par le secrétaire d'État (M. Fox) de lui demander de retirer déceimment ses paroles d'une façon courtoise et parlementaire. Alors non seulement il a agi peu courageusement en procédant par le truchement d'une correction au journal des Débats, mais il aurait dû retirer purement et simplement ses paroles et s'excuser auprès du ministre pour avoir induit la Chambre en erreur.

[Traduction]

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, en toute déférence, je crois qu'on n'a rien à reprocher au député de Peterborough (M. Domm). Je voudrais signaler à Votre Honneur qu'il avait demandé la parole justement pour apporter une précision au compte rendu. Je pense que le député a eu raison d'agir ainsi.

Par conséquent, je me permettrai de dire qu'il serait inopportun—si le député croit déceler une accusation injuste dans les paroles du ministre—ce serait inopportun de ne pas lui permettre de s'expliquer. Car la présidence devrait connaître les deux versions des faits, avant qu'elle puisse prendre une décision.

M. Domm: Madame le Président . . .

Des voix: Voyons donc!

M. Waddell: Vous faites perdre le temps de la Chambre.